

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
20 octobre 2023
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 3^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M^{me} Joyini (Afrique du Sud)
puis : M. Woszczek (Pologne)

Sommaire

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires ne faisant pas l'objet
d'autres points*) (*suite*)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires ne faisant pas l'objet d'autres points*) (suite) ([A/78/23](#), [A/78/65](#) et [A/78/249](#))

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires

1. **La Présidente** dit que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, des représentants de territoires non autonomes seront invités à prendre la parole devant la Commission et que des pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et qu'ils se retireront après avoir fait leur déclaration.

Question des Îles Vierges britanniques (A/C.4/78/2)

2. M. Natalio **Wheatley** (Premier Ministre et Ministre des finances des Îles Vierges britanniques) annonce que des élections législatives pacifiques se sont tenues dans les Îles Vierges britanniques le 24 avril 2023. Sur la base des résultats de ces élections, il a composé avec ses collègues le Gouvernement actuel. En juillet 2023, l'orateur a eu une discussion très constructive avec le nouveau Ministre des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et a été particulièrement encouragé par le vif intérêt que ce dernier a manifesté quant à la manière dont les relations entre les Îles Vierges britanniques et le Royaume-Uni pourraient être améliorées. Depuis cette première rencontre, l'engagement du Royaume-Uni auprès des Îles Vierges britanniques et le ton des échanges ont évolué favorablement. L'orateur salue également la démarche productive adoptée par le Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, il demeure fermement opposé à l'ordonnance mise en réserve, qui pourrait priver les Îles Vierges britanniques de gouvernance démocratique. L'ordonnance n'a pas lieu d'être et devrait être levée sur le champ. Le Royaume-Uni a indiqué qu'il prévoyait de retirer cette ordonnance d'ici à mai 2024. L'orientation donnée par le Ministre des territoires d'outre-mer va dans le bon sens, et le Gouvernement des Îles Vierges britanniques poursuivra son dialogue fructueux avec le Royaume-Uni.

3. Le Gouvernement de l'orateur a respecté l'engagement qu'il a pris envers le peuple des Îles Vierges britanniques de bâtir une démocratie modèle. Les branches élues du gouvernement œuvrent diligemment dans leurs domaines de responsabilité constitutionnelle respectifs au renforcement des

systèmes et des institutions de gouvernement. Le Gouverneur et son équipe font de même dans le domaine de responsabilité constitutionnelle qui est le leur. L'assistance technique fournie jusqu'à présent par le Gouvernement du Royaume-Uni dans certains domaines a été utile. Le meilleur moyen pour le Royaume-Uni de remédier aux contraintes en matière de capacités et aux autres difficultés auxquelles se heurtent les petits gouvernements consiste à adopter une approche collaborative combinée à une démarche de consultation régulière. Lors du prochain Conseil ministériel conjoint entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, l'orateur discutera plus avant des relations entre les Îles Vierges britanniques et le Royaume-Uni.

4. Les Îles Vierges britanniques poursuivent leur chemin vers l'autodétermination. Ce processus s'est déroulé par étapes, suivant le rythme de la croissance et du développement de la société et l'évolution des aspirations de la population. Les Îles Vierges britanniques sont en passe de connaître un autre moment historique, à l'occasion de l'examen de quatre nouvelles réformes constitutionnelles. La fin de la révision de la Constitution est très proche. Le peuple des Îles Vierges britanniques, le Gouvernement du territoire et le Gouvernement du Royaume-Uni s'apprêteront alors à franchir les étapes constitutionnelles suivantes du processus d'autodétermination. La grande question sera celle de la délégation de pouvoirs supplémentaires aux branches élues du Gouvernement et de la pertinence d'un changement de statut politique.

5. Il incombe à l'ONU d'aider les territoires non autonomes à sensibiliser leurs populations aux options qui s'offrent à elles dans leur quête d'une autonomie complète, à savoir l'intégration, la libre association ou l'indépendance. Les Îles Vierges britanniques apprécieraient grandement l'appui des organismes et départements onusiens sur ce point. L'orateur souhaite également renouveler la demande d'une mission de visite du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux aux Îles Vierges britanniques, demande qui est formulée chaque année depuis 2019 et qui a été incluse dans les résolutions successives de l'Assemblée générale. Entre 2019 à 2022, aucun progrès n'a été accompli à cet égard. La Présidente du Comité spécial a travaillé d'arrache-pied sur cette question, mais le soutien ferme des membres du Comité spécial et de la Quatrième Commission est nécessaire pour faire de la visite une réalité dans les cinq mois à venir. La liste complète des demandes figure dans le projet de résolution sur la question des Îles Vierges britanniques,

et l'orateur encourage la Commission et l'Assemblée générale à l'adopter même s'il importe peu aux habitants du territoire qu'il ne soit pas donné suite à ces demandes.

6. **La Présidente** indique que le pétitionnaire qui a demandé de s'adresser à la Commission sur la question des Îles Vierges britanniques, Eliezer Benito Wheatley, retire sa demande.

Question de la Polynésie française (A/C.4/78/3)

7. **M. Brotherson** (Président de la Polynésie française) annonce que l'année 2023 marque le dixième anniversaire de la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes, décidée par consensus. Le territoire continuera de tracer une voie pacifique mais déterminée vers l'autodétermination, avec l'aide de l'ONU. Dans le prolongement d'une vague qui s'est élevée en juin 2022 avec l'élection des représentants de son parti, le Tavini Huiraatira, aux trois sièges de l'Assemblée nationale française, le parti a remporté 38 sièges sur 57 à l'Assemblée de la Polynésie française lors des élections d'avril 2023, un point qui sera mentionné dans le projet de résolution sur la question de la Polynésie française. Pourtant, la dernière décennie a été celle du silence, le seul écho perçu en provenance de la Puissance administrante ayant été celui de son siège vide. Les équilibres mondiaux sont néanmoins en train de changer, et l'orateur se félicite de la présence du Représentant permanent de la France à cette séance.

8. Aujourd'hui est un jour historique, celui de la mise en place du dialogue entre la Polynésie française/Ma'ohi Nui et la Puissance administrante, et l'orateur tient à remercier le Président de la République française, Emmanuel Macron, pour ce respect de la parole donnée. L'orateur sait pouvoir compter sur le Président Macron pour mener à bien le dialogue, car la France est le pays des droits de l'homme, un pays qui s'est toujours battu pour que la démocratie triomphe, tout comme le Tavini Huiraatira. À l'heure où le multilatéralisme est mis à l'épreuve, où la région Indopacifique est convoitée et où les tensions postcoloniales sont exacerbées, il faut ouvrir de nouvelles voies ensemble, sous les auspices de l'ONU. Depuis l'élection de l'orateur, la relation qui est la sienne avec la France est basée sur la confiance et le respect mutuel ; il ne souhaite ni confrontation ni rupture sous sa gouvernance, mais des discussions franches et constructives entre partenaires. La décolonisation implique d'assurer un développement socioéconomique harmonieux et en phase avec la culture, l'identité, les ressources et les contraintes du territoire. L'orateur n'a aucune raison de douter de la

volonté de la France d'accompagner la Polynésie française sur le chemin de ce développement, basé sur quatre secteurs prioritaires, à avoir le tourisme, le secteur primaire, les énergies renouvelables et l'économie numérique.

9. Le Gouvernement de l'orateur soutient pleinement la mise en place d'un véritable processus de décolonisation et d'autodétermination, mené sous les auspices de l'ONU et de concert avec la Puissance administrante. Le temps est venu de se mettre d'accord sur la méthode. L'orateur demande à la Puissance administrante de continuer de fournir les renseignements prévus à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies ; la Polynésie française remplira elle aussi ses obligations.

10. Certains libellés de la résolution annuelle doivent être modifiés. Premièrement, la souveraineté du peuple ma'ohi sur ses ressources naturelles, y compris les ressources marines et les minéraux sous-marins, est fondamentale. Ces droits ne doivent pas être amoindris par un allongement législatif d'une liste des matières stratégiques sur laquelle seule la Puissance administrante a la main. La formulation des paragraphes concernés du projet de résolution devrait donc être renforcée. Deuxièmement, la Polynésie française a accepté de ne pas faire référence à la résolution 77/53 de l'Assemblée générale sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Pour autant, tous les effets des 193 essais nucléaires devraient être mentionnés, afin de tenir compte, par exemple, des dommages transgénérationnels qui pourraient avoir été causés par ces essais. Le dialogue doit également être renouvelé sur cette question.

11. Troisièmement, il est essentiel de souligner dans le projet de résolution la nécessité de mettre au point des programmes d'éducation politique destinés à la jeunesse, afin que celle-ci prenne conscience de son droit à l'autodétermination. La Puissance administrante est invitée à participer à l'élaboration de ce programme aux côtés du Gouvernement de la Polynésie française. Un nouveau paragraphe 8 devrait être inséré, qui se lirait comme suit : « *Décide* de lancer un programme de travail constructif pour la Polynésie française afin de faciliter l'exécution du mandat du Comité spécial et l'application des résolutions relatives à la décolonisation, y compris des résolutions portant sur des territoires particuliers, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 77/149 de l'Assemblée générale, et prie le Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire pour assurer la mise en œuvre du programme de travail constructif pour le territoire ».

12. Enfin, certains libellés de la résolution sont devenus obsolètes, comme la référence aux appels précédents au retrait de la Polynésie française de la liste. Le parti de l'orateur a remporté les deux dernières élections en annonçant très clairement, pendant sa campagne, qu'il lancerait le processus de décolonisation sous l'égide de l'ONU. Il convient donc d'entamer avec la France un dialogue sur un processus menant à un futur référendum d'autodétermination. Le résultat des urnes justifie la suppression de la référence obsolète aux appels au retrait de la liste.

13. Le moment est venu d'ouvrir un dialogue honnête avec la Puissance administrante afin de favoriser la mise en place rapide d'un processus d'autodétermination équitable et effectif. L'orateur souhaite appeler une fois de plus à l'organisation d'une mission de visite du Comité spécial, qui permettrait à toutes les voix d'être entendues et à un examen juste et équilibré de la gouvernance du territoire et de ses relations avec la Puissance administrante d'être mené.

14. **M. de Rivière** (France) indique que son pays siège aujourd'hui, dans un esprit de dialogue, pour rappeler une évidence : la Polynésie française n'a aucune place sur la liste des territoires non autonomes. La décision de la réinscrire sur la liste avait été prise alors contre l'avis du Gouvernement local de Polynésie française démocratiquement élu et de l'État français.

15. Un esprit de dialogue prévaut dans les relations entre les autorités nationales et les autorités polynésiennes. Lorsque le parti Tavini a été élu en avril 2023, les autorités françaises ont immédiatement pris acte de ce choix démocratique et un dialogue s'est rapidement noué au plus haut niveau. Le Ministre de l'intérieur s'est rendu en Polynésie française le 17 août 2023, et la qualité du dialogue mené avec l'actuelle présidence s'inscrit dans la continuité d'une relation de confiance entretenue avec le précédent Président, Edouard Fritch. La population polynésienne a largement soutenu le Président de la République à l'occasion des élections présidentielles de 2022.

16. Il n'existe pas de parallèle entre la situation de la Nouvelle-Calédonie et celle de la Polynésie française et aucun processus entre l'État et le territoire ne prévoit de rôle pour l'ONU. Le processus politique initié en Nouvelle-Calédonie, qui est une fierté collective pour les autorités nationales et locales, fait écho à un contexte singulier, non répliquable. L'orateur intervient donc aujourd'hui pour acter un changement de méthode, mais pas un changement de ligne. La France continue de demander le retrait de la Polynésie française de la liste des territoires non autonomes. La Polynésie française est autonome, c'est un fait. Elle bénéficie d'un statut

tout à fait singulier dans la République française au titre de l'article 74 de la Constitution, et ce statut respecte son histoire et ses ambitions. Elle bénéficie d'un accompagnement humain et financier particulièrement important de l'État pour accélérer son développement économique et social, y compris pour l'adaptation aux changements climatiques. Le montant total des dépenses de l'État en 2022 s'élève à près de deux milliards d'euros, soit environ le tiers du produit intérieur brut polynésien. Cette somme finance l'exercice des compétences propres de l'État et contribue à l'exercice de celles du pays, telles que la santé et l'éducation.

17. Les habitants de la Polynésie française jouissent des mêmes droits que tous les citoyens français en vertu de la Constitution. L'autonomie permet d'adapter les institutions et les politiques publiques aux réalités polynésiennes sans remettre en cause une parfaite intégration dans la République, avec ce qu'elle offre à ses citoyens. Ce statut d'autonomie se concrétise aussi au plan de la diplomatie régionale ; l'État accompagne la Polynésie française dans son intégration dans le Pacifique. Début 2023, la France a organisé un forum d'affaires avec des entreprises du territoire en Nouvelle-Zélande.

18. L'orateur a bien entendu les préoccupations sur les conséquences des essais nucléaires. Beaucoup a été fait dans ce domaine depuis l'arrêt des essais en 1996, avec l'ouverture des archives et l'indemnisation des victimes. Le Président de la République a fait plusieurs annonces sur ce dossier lors de son déplacement en Polynésie en juillet 2021. Sur ce sujet comme sur les autres, l'État travaille avec les représentants élus du territoire, dans un esprit constructif, dans le respect de l'autonomie du territoire mais aussi dans celui de la souveraineté de la France, une souveraineté avec laquelle on ne peut transiger.

19. **M. Tarakinikini** (Fidji) estime qu'initier un processus de décolonisation pacifique par la démocratie et le dialogue dans un monde en proie aux conflits est une entreprise admirable. Il félicite la Polynésie française et la France pour la trajectoire de décolonisation qu'elles ont choisi en vue de construire ensemble, et les encourage à entamer un dialogue pacifique dans le cadre de ce processus. L'orateur souhaite savoir s'il est possible d'obtenir de plus amples informations sur la demande d'inclusion dans le projet de résolution d'une référence à l'élaboration d'un programme.

20. **M^{me} Waetara** (Îles Salomon) affirme que le droit à l'autodétermination du peuple ma'ohi demeure primordial. Le parti Tavini Huiraaatira a remporté deux

élections consécutives et la démocratie a parlé. La délégation salomonaise soutient la demande de suppression, dans le projet de résolution, de la référence obsolète aux précédents appels tendant à ce que la Polynésie française soit retirée de la liste. Elle se félicite également de la décision de la Puissance administrante d'entamer enfin un dialogue avec la Polynésie française et attend de la France qu'elle coopère pleinement avec le Comité spécial en ce qui concerne l'application de l'alinéa *e* de l'article 73 de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La communauté internationale ne doit pas perdre de vue la question de l'autodétermination des territoires non autonomes ni ignorer les appels lancés par les personnes, premières concernées, qui s'adresseront à la Commission à la présente séance et aux suivantes.

21. **M. Brotherson** (Président de la Polynésie française) répond qu'il est essentiel de mettre au point un programme d'éducation politique qui permette aux jeunes de prendre conscience de leur droit à l'autodétermination. La plupart des habitants de la Polynésie française ne savent pas comment fonctionnent l'ONU, ce que signifie la décolonisation ou quelles seraient les options qui s'offrent à eux lors d'un référendum sur l'autodétermination. L'objectif est de s'assurer que la population comprend le processus avant que la campagne précédant le référendum ne commence.

22. **M^{me} Morgant-Cross** (ICAN France) fait remarquer que le Représentant permanent de la France a quitté la salle. Elle salue la volonté de la Commission d'investiguer sur les conséquences des 193 bombes nucléaires. Cependant, les rapports qui ont été portés à l'attention de la Commission, ceux qui ont été élaborés par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale de la Santé, l'une faisant l'apologie du risque négligeable, l'autre se fondant sur des rapports tendancieux de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, un établissement financé par l'État français, sont bien loin de la triste réalité. Les bébés nés avec des anomalies morphologiques ou les enfants atteints de cancer ne sont pas le produit de risques négligeables. Or pour l'État français, c'est l'obésité des Polynésiens qui est responsable des innombrables cancers qui touchent la population. La France tente de faire oublier qu'en Polynésie française et en Algérie, la priorité a été donnée à la raison d'État, au détriment de la santé, de l'environnement et de l'avenir de populations colonisées, et il est temps que la France reconnaisse enfin sa responsabilité.

23. **M. Pihatae** (Église protestante ma'ohi) déclare que sa vocation est depuis toujours de rétablir la dignité

de son peuple, qui a sa propre culture, sa propre langue et sa propre vision du monde. Un jour, lui et ses semblables jouiront d'une souveraineté et d'une indépendance totales et suivront le chemin tracé par leurs ancêtres. L'orateur rejette la dénomination « Tahitien », notion assimilationniste issue de la colonisation, qui le prive de son identité ma'ohi.

24. **M. Puarai** (Association Moruroa e Tatou) rappelle que, depuis sa fondation, l'Association Moruroa e Tatou se bat pour que la France reconnaisse et répare les préjudices qu'elle a causés en se rendant responsable de l'écocide de Ma'ohi Nui et du génocide de son peuple. La nouvelle génération de membres de l'association est attachée à la sensibilisation d'un peuple qui a été colonisé et exploité pour ses richesses, et déterminée à bâtir un monde meilleur et plus juste. La contamination de l'ensemble de Ma'ohi Nui par les essais nucléaires menés par la France est inscrite dans le droit français ; l'ensemble de Ma'ohi Nui doit donc éveiller sa conscience et réécrire sa relation avec ce passé nucléaire. L'association de l'orateur luttera jusqu'à son dernier souffle pour que la Puissance administrante libère les peuples des chaînes coloniales qui empoisonnent leurs pensées et leur humanité.

25. **M^{me} Tairua** (Union chrétienne des jeunes gens) rappelle que son pays n'a pas seulement été colonisé et occupé ; il a également fait l'objet d'expérimentations destructrices. La nouvelle génération doit évaluer la mesure dans laquelle la vérité sur les conséquences des essais s'est répercutée sur la conscience collective du peuple ma'ohi. Il convient également de se demander si, à la lumière des effets sanitaires et environnementaux des essais, la nouvelle génération commence à prendre la mesure de la politique d'assimilation silencieuse qui est menée par la Puissance administrante. Il n'est pas possible de forcer quelqu'un à saisir un message qu'il n'est pas prêt à entendre, mais il est possible de planter une graine. La Commission et les pétitionnaires devraient continuer de planter des graines de vérité dans le cœur des générations futures de Ma'ohi Nui afin d'éveiller leur conscience, de renforcer leurs capacités et de leur donner les moyens d'assumer la responsabilité qui est la leur d'opérer un changement positif.

26. **M. Neuffer** (Conseil d'administration de l'enseignement protestant) dit que, bien que l'éducation fasse partie des compétences déléguées, la sensibilisation de la population au colonialisme et à l'ensemble du processus de décolonisation est lacunaire. Cela n'est guère surprenant compte tenu de la réglementation en vigueur et de l'accord bilatéral conclu avec l'administration locale. La Puissance administrante contourne l'autorité locale déléguée d'une manière insidieuse : c'est elle qui tient les

cordons de la bourse, en ayant notamment la main sur le salaire des enseignants. Elle rend également obligatoire l'enseignement des programmes de la métropole. Les essais nucléaires français menés à Ma'ohi Nui et le traité d'annexion sont tus dans les manuels scolaires. Si l'éducation en tant qu'obligation constitutionnelle était respectée, c'est la véritable histoire de Ma'ohi Nui qui serait racontée, et ses modes d'éducation et ses traditions seraient respectés.

27. **M^{me} Neuffer** (Enseignement protestant) raconte qu'on l'a souvent traitée comme si elle venait d'une autre planète. La société est divisée à bien des égards, notamment selon l'éducation et le mode de vie. L'oratrice appelle toutes les personnes présentes à surmonter les préjugés qui les empêchent de voir la vérité.

28. **M^{me} Normand** (Association 193) déclare que les essais nucléaires menés par la France constituent des crimes contre l'humanité. L'atoll de Moruroa menace de s'effondrer à tout moment, mais l'État français minimise le problème. Les enquêtes menées par une équipe de chercheurs de l'université de Princeton révèlent que plus de 115 000 personnes ont potentiellement été contaminées. Il n'y a pas une famille qui n'a pas un proche atteint de cancer. Pourtant, selon la France, le risque est négligeable. L'Association 193 accompagne bénévolement et sans distinction toutes les victimes des essais nucléaires sur les cinq archipels et demande en leur nom des réparations et des indemnisations à la France. Celle-ci a pour obligation de rendre pleinement compte des conséquences des essais nucléaires. La communauté internationale devrait veiller à ce que la France restitue les registres de personnes atteintes d'un cancer, retirer de sa loi le seuil de dosimétrie de 1 millisievert par an, obstacle à une pleine reconnaissance et une pleine indemnisation des victimes, rembourser intégralement la caisse de prévoyance sociale et réaliser des études sur les maladies transgénérationnelles.

29. **M^{me} Temauri** (Association Na Papa e Vaù) expose que l'identité de son peuple est étroitement liée à la terre et que sa protection est donc une priorité. Or ce lien a été fragilisé par les 193 essais nucléaires menés par la France entre 1966 et 1996, et leurs répercussions sur l'environnement et sur la santé humaine se feront sentir sur plusieurs générations. Près de 1 000 personnes de tous âges développent chaque année un cancer radio-induit. À ce lourd bilan s'ajoutent les bébés mort-nés ou nés avec des malformations. Lors de sa visite en Polynésie française en 2021, le Président Macron a déclaré vouloir la vérité, la transparence et une meilleure indemnisation des victimes. Mais cela ne sera possible qu'une fois satisfaites toutes les demandes

formulées par l'Association 193. La communauté internationale devrait fournir une assistance scientifique visant à analyser les archives déclassifiées et à mener des études sur les maladies transgénérationnelles.

30. **M. Temaru** (Commune de Faa'a) dit s'exprimer au nom de la population de la Polynésie occupée par la France, en sa qualité d'ancien président de Ma'ohi Nui et d'actuel représentant à l'Assemblée du territoire. Les deux questions les plus pressantes sont celles des essais nucléaires et de l'interminable processus de décolonisation. En représailles à la plainte qu'il a déposée contre la France devant la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité en raison des essais nucléaires effectués en Polynésie française, la Puissance administrante a tenté à plusieurs reprises de l'empêcher de mener une vie politique active en Polynésie française, notamment en exerçant des pressions juridiques, financières et administratives. L'orateur a perdu l'un de ses mandats d'élu, ses avoirs ont été gelés et sa famille a été harcelée et stigmatisée. Radio Tefana a été des années durant empêtrée dans un procès qui ne s'est terminé que récemment. Bien que le peuple de Ma'ohi Nui adresse depuis 2013 à la Commission une pétition portant sur la négociation d'un processus de décolonisation pacifique avec la France, aucun progrès n'a été accompli entre 2013 et 2022. La Commission doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités. Les tergiversations doivent cesser et la France doit rendre la démocratie au peuple de Ma'ohi Nui.

31. **M. Geros** (Assemblée de la Polynésie française), s'exprimant en sa qualité de Président de l'Assemblée de Ma'ohi Nui/Polynésie française, dit que, compte tenu de la victoire du parti indépendantiste Tavini Huiraatira aux élections de 2023, le peuple doit redoubler d'efforts pour parvenir à une pleine autonomie. La Puissance administrante doit respecter l'intégrité de Ma'ohi Nui, qui est composé de cinq archipels, et le processus de décolonisation doit être véritablement inclusif. La France ayant enfin accepté de s'asseoir à la table de l'ONU, l'orateur espère que le dialogue sur la décolonisation commencera dès que possible et que toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question seront mises en œuvre. L'Assemblée de Ma'ohi Nui/Polynésie française va créer, pour la première fois, une commission sur la décolonisation chargée de favoriser le dialogue entre le territoire et la Puissance administrante au niveau local. Le peuple de l'orateur est déterminé à s'engager dans un processus de décolonisation juste, équitable et authentique.

32. **M^{me} Labrousse** (Amazones Pacific) précise qu'elle est née en France et qu'elle a grandi en Polynésie française. Pourtant, lorsqu'elle est retournée en France

pour y suivre des études, jeune adulte, elle a été choquée par la façon dont elle a été traitée. L'égalité est censée être une valeur cardinale pour la France mais il semble qu'elle soit à sens unique. Les fonctionnaires de métropole qui arrivent en Polynésie française ont des avantages considérables tandis que les personnes qui viennent du territoire éprouvent des difficultés à accéder aux services de base tels que le logement. Les étudiants de Polynésie française ont tout appris sur la France quand les Français, eux, ignorent tout de la Polynésie française. Cela fait 10 ans que la Polynésie figure sur la liste des territoires non autonomes, et c'est trop. L'hypocrisie doit cesser ; il est temps de commencer à discuter du statut juridique et politique du territoire.

33. **M. Chailloux** (Assemblée nationale française) rappelle que la colonisation constitue un crime contre l'humanité et qu'elle contribue à la destruction d'une identité originelle par le truchement d'une identité étrangère. La langue française est devenue un instrument du colonialisme auquel le peuple ma'ohi a été soumis. En 1992, il a été ajouté à l'article 2 de la Constitution française que la langue de la République était le français. Quelques années plus tard, la France a refusé de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, voyant ce texte comme une menace pour la langue française et donc pour l'unité nationale. La loi Molac adoptée en France en 2021 visait à promouvoir les langues régionales, et notamment des langues polynésiennes. Pourtant, une grande partie des dispositions qu'elle contenait ont été censurées par la Cour constitutionnelle française, y compris la possibilité d'un enseignement en immersion en langue régionale. Les peuples ont le droit de communiquer dans leur langue maternelle, et les langues régionales doivent se voir accorder la même importance et la même valeur que la langue française. Le monolinguisme est un reliquat du colonialisme.

34. **M. Le Gayic** (Commission des finances de l'Assemblée nationale française) indique qu'il se présente devant la Commission en vue de chercher des appuis et des solutions afin de lutter contre le colonialisme sous toutes ses formes. Dès l'aube de l'indépendance des pays représentés à la présente séance, les gouvernements respectifs ont su éveiller les consciences de leur jeunesse et ont ainsi pu construire une nation souveraine. Il est pourtant légitime de s'interroger sur la volonté de la Puissance administrante de former la jeunesse de Ma'ohi Nui lorsqu'elle se félicite que celle-ci vienne grossir les rangs de son armée. La décolonisation des consciences permettrait de répondre aux besoins de son territoire. Sous l'égide de l'ONU, la Polynésie française souhaite établir avec la Puissance administrante des accords de décolonisation

qui la placeraient au rang d'État souverain afin de dialoguer d'égal à égal.

35. Bien que le territoire se situe dans une région qui est au cœur du dynamisme économique mondial, il importe encore 40 % de ses marchandises de la France métropolitaine, un déséquilibre commercial qui profite à la France mais nuit au territoire de l'orateur. Les taux d'intérêt pratiqués par les banques françaises lorsqu'elles accordent des prêts bancaires sont moins favorables que ceux pratiqués en France métropolitaine. La discrimination positive s'impose dans les domaines de l'emploi et du logement, tandis que la prise de décisions politiques doit être l'apanage du peuple ma'ohi.

36. **M. Hoïore** (Centre de jeunes adolescents de Vaiare Moorea) dit que, comme on a pu le constater à Kanaky/Nouvelle-Calédonie, l'ONU ne peut pas compter sur la Puissance administrante pour mener un processus de décolonisation crédible du fait de la situation de conflit d'intérêts de cette dernière. La France n'a pas caché sa préférence pour une version coloniale modernisée de l'arrangement actuel dans le cadre de tout référendum ou consultation publique sur l'avenir politique du territoire. Cette préférence est avant tout motivée par ses intérêts géostratégiques dans la région. L'implantation de bases militaires françaises à Ma'ohi Nui et Kanaky constitue une violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale, dans lesquelles il est demandé aux Puissances administrantes de mettre fin aux activités militaires et de démanteler les bases militaires dans les territoires non autonomes. Ce point est particulièrement important à la lumière des tensions croissantes qui se font jour dans la région Asie-Pacifique.

37. *M. Woszczek (Pologne) prend la présidence.*

38. **M^{me} Hauata Ah-Min** (Commission du logement de l'Assemblée de la Polynésie française) déclare qu'il est absolument essentiel et urgent que l'ONU lance un plan global de décolonisation de Ma'ohi Nui, conformément aux résolutions annuelles de l'Assemblée générale, afin de progresser vers une pleine autonomie. Confier le processus à la France en tant que Puissance administrante ne permettrait pas de veiller à ce que le processus de décolonisation soit libre et équitable et remettrait en question son authenticité. La France ayant déjà exprimé sa préférence pour le maintien du contrôle du territoire dans une version modernisée du colonialisme, on ne peut s'attendre à ce qu'elle conduise un processus de décolonisation libre et équitable. Il est clairement indiqué dans les résolutions annuelles adoptées par l'Assemblée générale ces dix dernières années que Ma'ohi Nui/Polynésie française

demeure un territoire non autonome et que son peuple a droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Ces résolutions ont été adoptées à la suite d'un examen minutieux des relations coloniales en place. Depuis sa réinscription sur la liste des territoires non autonomes en 2013, le statut politique de la Polynésie française n'a pas changé, exception faite de quelques modifications imposées par la France en vue de moderniser la colonie tout en maintenant son autorité unilatérale.

39. **M. Homai** (Association Tamariki Teavaroa) rappelle que le Ma'ohi Nui/Polynésie française demeure un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies. Les réformes imposées par la France en 1996 et 2004 n'ont pas modifié, et n'avaient pas pour but de modifier, la nature coloniale du statut politique du territoire. La réforme coloniale ne doit pas servir de substitut à une véritable décolonisation. Le colonialisme par consentement demeure du colonialisme. En 2023, le peuple de Ma'ohi Nui/Polynésie française a rejeté le discours colonial et élu un parti prosouveraineté à une écrasante majorité. Les efforts visant à mettre en place un véritable processus d'autodétermination, sous l'égide de l'ONU, seront renforcés afin de sensibiliser l'opinion publique aux options qui s'offrent au peuple en matière de statut politique, tout en rejetant les modèles coloniaux illégitimes et dépassés.

40. **M^{me} Tiatoua** (Association Tumu Ra'i Fenua) expose que le déficit démocratique et le déséquilibre des pouvoirs dans les relations avec la France sont la réalité politique de Ma'ohi Nui, comme le prouve par ailleurs l'autorité absolue des Français dans l'exercice de la quasi-totalité des pouvoirs essentiels. Qualifier cette inégalité politique d'autonomie, c'est bafouer la gouvernance démocratique. Le système sophistiqué de gouvernance dépendante qui est en place en Polynésie française est en fait une forme illégitime d'autonomie qui ne répond à aucune norme minimale reconnue d'autoadministration. La France elle-même reconnaît que la Polynésie française n'a pas d'autonomie politique, mais seulement une autonomie administrative, et qu'elle est soumise à une législation française unilatérale spéciale. Depuis 2013, les forces de légitimation coloniales ont déjà occupé le pouvoir dans le territoire grâce à diverses machinations électorales, dans une tentative futile de convaincre la population et la communauté internationale que Ma'ohi Nui/Polynésie française avait connu une sorte d'évolution en matière d'autoadministration.

41. **M^{me} Tarahu** (Association Te Utuafare No Mahaena) affirme que le peuple de Ma'ohi Nui a rejeté l'argument fallacieux selon lequel la Puissance administrante aurait accordé un niveau suffisant d'autonomie. En 2023, il a élu un nouveau

Gouvernement et une nouvelle Assemblée favorables à la souveraineté, soutenant un véritable processus de décolonisation sous les auspices de l'ONU et rejetant ainsi le modèle de gouvernance colonial actuel. Le paragraphe 3 du projet de résolution est dépassé. La nature véritablement coloniale de l'arrangement actuel a été mise en lumière dans une évaluation indépendante du niveau d'autonomie, où il est établi qu'un déséquilibre politique important subsiste et que la France continue d'exercer un degré élevé d'autorité unilatérale. Il est également établi que la relation politique est fondée sur une délégation d'autorité, qui peut être retirée à tout moment. D'après la conclusion de l'évaluation, les accords proposés par la France constituent des efforts de modernisation de la relation coloniale mais ne s'élèvent pas au niveau de la décolonisation. Ce modèle modernisé n'est pas conçu pour remédier au déséquilibre des pouvoirs en place et n'aboutira pas à une autonomie complète.

42. **M^{me} Cross** (Commune de Teva i Uta) dénonce l'acharnement de la France contre le leader indépendantiste Oscar Temaru et déclare que le peuple n'est pas dupe. Ces manœuvres visent à briser le mouvement indépendantiste et à empêcher la mise en place du processus d'autodétermination. La France a donc été sanctionnée dans les urnes. Le peuple ma'ohi a rendu justice à M. Temaru en élisant trois députés indépendantistes à l'Assemblée nationale française en juin 2022 et en donnant à son parti la majorité absolue à l'Assemblée de la Polynésie française lors des élections législatives d'avril 2023, ce qui a permis à M. Temaru de retrouver son siège de représentant. En mai 2023, la Cour d'appel a relaxé M. Temaru.

43. **M^{me} Vaianui** (Commission permanente de l'Assemblée de la Polynésie française) dit qu'il est établi dans l'évaluation de l'autonomie mentionnée au paragraphe 4 du projet de résolution que la Polynésie française ne répond pas aux normes internationales reconnues en matière de pleine autonomie. Cette conclusion permet de faire la part des choses entre les opinions et les faits concernant la situation coloniale qui prévaut dans le territoire et a été approuvée par l'Assemblée générale dans des résolutions successives. Il est prévu qu'une évaluation actualisée soit réalisée prochainement et soumise au Comité spécial lors de sa session de 2024, afin de lui fournir une analyse indépendante de fond. Ce point est important car les études analytiques contenues dans les plans d'action des première, deuxième, troisième et quatrième Décennies internationales de l'élimination du colonialisme n'ont jamais été entreprises.

44. **M^{me} Flores** (Commission de la santé de l'Assemblée de la Polynésie française) rappelle que,

depuis un quart de siècle, l'Assemblée générale demande au Comité spécial, dans sa résolution annuelle sur l'application de la Déclaration sur la décolonisation, d'élaborer un programme de travail constructif au cas par cas pour les territoires non autonomes. Pourtant, la mise en œuvre de ce mandat et d'autres mandats de décolonisation ne fait pas l'objet d'une reddition de comptes. Chaque année depuis la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes en 2013, les pétitionnaires demandent l'élaboration de ce programme de travail au sein de la Quatrième Commission et du Comité spécial. L'oratrice ne comprend pas que la mise en œuvre du propre mandat de l'ONU ait été ignorée de manière répétée par l'ONU elle-même, sans explication. En l'absence d'un programme de travail sur la décolonisation, Ma'ohi Nui/Polynésie française serait soumis à un processus contrôlé par la Puissance administrante. On peut se demander si l'on peut faire confiance à une Puissance administrante pour mettre en œuvre un processus de décolonisation libre et équitable alors que celle-ci a exprimé son intention de conserver le contrôle de la colonie. Il est heureux que l'évaluation indépendante ait été publiée pour remplacer les études analytiques que l'ONU n'a pas voulu réaliser. Entretemps, l'Organisation doit prêter une plus grande attention à l'absence de mise en œuvre de son mandat de décolonisation.

45. **M. Teremate** (Commission de l'éducation de l'Assemblée de la Polynésie française) déclare que l'évaluation indépendante du niveau d'autonomie, qui s'appuie sur les indicateurs d'autonomie de Corbin et dont l'Assemblée générale a déjà pris note, est une analyse de fond essentielle à partir de laquelle pourrait être lancé un programme de travail sur la décolonisation. Le format de ce programme de travail sur la décolonisation de Ma'ohi Nui/Polynésie française a été communiqué à plusieurs reprises au Comité spécial et à la Quatrième Commission, mais l'ONU n'a pas réagi. Ce programme de travail reste à initier, et ouvrirait la voie à un véritable processus d'autodétermination avec l'implication directe de l'ONU. Il est évident que ce processus ne peut être mené de manière objective par la Puissance administrante, qui se trouve en situation de conflit d'intérêts manifeste. La France a publiquement invoqué des raisons géostratégiques et géoéconomiques afin de justifier la conservation de ces territoires, la région du Pacifique étant de plus en plus militarisée. Les intérêts militaro-stratégiques de la Puissance administrante sont considérés par l'Assemblée générale comme un obstacle au processus de décolonisation et une violation du droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

46. **M^{me} Vanaa** (Commission de l'économie et des finances de l'Assemblée de la Polynésie française) pointe un conflit entre la loi française, qui autorise le contrôle de la gestion et de l'exploration des ressources naturelles par le gouvernement territorial, et les dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui semble étendre la souveraineté sur la zone économique exclusive de Ma'ohi Nui, y compris le fond de la mer et l'espace aérien au-dessus de la mer, à la France en tant que Puissance administrante. Le Gouvernement français a créé deux taxes : une redevance facturée à toutes les compagnies aériennes dont les avions traversent l'espace aérien et une taxe aéroportuaire perçue sur chaque billet d'entrée à Ma'ohi Nui ou de sortie du territoire. En revendiquant la zone économique exclusive et en exploitant les ressources naturelles considérables du territoire, la France a pu générer d'importants revenus, gagner en influence géopolitique et devenir la deuxième puissance maritime du monde. Le droit français donne à la Puissance administrante un contrôle unilatéral sur le marché des matières premières stratégiques, en violation des décisions de la Cour internationale de justice et des résolutions de l'Assemblée générale. La Commission devrait réaffirmer que la propriété des ressources naturelles revient aux peuples des territoires non autonomes.

47. **M. Loussan** (Commission du tourisme de l'Assemblée de la Polynésie française) dit que, comme le demandent les pétitionnaires depuis 2013, la Puissance administrante ne doit pas être autorisée à opposer son veto à l'exécution du mandat de décolonisation ou au lancement d'un programme de travail pour Ma'ohi Nui. Le processus de décolonisation est entravé par l'absence d'un tel programme, ce qui contrevient à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration. Le programme proposé comporterait cinq étapes, dont une analyse approfondie des relations de dépendance complexes qui unissent le territoire et la France et un vaste programme d'éducation du public dans le territoire, et devrait aboutir à un acte d'autodétermination qui permettrait de choisir un statut politique légitime avant d'amorcer la transition vers une autonomie complète. Ce processus doit être mené en comptant sur la participation directe de l'ONU, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts.

48. **M. Hamblin** (Commune de Tautira) rappelle que la France a procédé entre 1966 et 1997, en Polynésie française, à 193 essais nucléaires qui ont déchargé l'équivalent de 720 bombes d'Hiroshima dans l'atmosphère et 210 sous terre. Bien que les essais nucléaires aient pris fin en 1997, les conséquences de 30 années d'essais continuent de poser des problèmes

sanitaires et sociaux majeurs à la population de la Polynésie française. Compte tenu des pertes humaines et des destructions massives, immédiates et aveugles causées par l'explosion d'une arme nucléaire et de ses conséquences catastrophiques à long terme sur la santé humaine, l'environnement et d'autres ressources économiques vitales, qui mettent en danger la vie des générations actuelles et futures, l'orateur soutient le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

49. **M^{me} Brown** (Commission des ressources marines de l'Assemblée de la Polynésie française) indique que Kiribati et le Kazakhstan ont présenté un document de travail conjoint au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026 ([NPT/CONF.2026/PC.I/WP.27](#)), dans lequel ils demandent aux États dotés d'armes nucléaires de rendre justice de façon appropriée aux victimes d'activités liées aux armes nucléaires et mettent l'accent sur la reconnaissance des responsabilités de ces États pour ce qui concerne les conséquences et les effets humanitaires et environnementaux des activités liées aux armes nucléaires. Il est noté dans le document de travail que ces activités entraînent des perturbations génétiques à long terme, des dommages physiques et d'autres formes de traumatismes, ainsi que des perturbations des pratiques culturelles, des déplacements et des atteintes à l'environnement à long terme ou permanents. Les victimes des essais nucléaires ne doivent pas être oubliées et leurs demandes de justice et d'assistance doivent être satisfaites. La Polynésie française demande au Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition de mener une étude sur les répercussions des essais nucléaires menés dans le Pacifique et de recommander des mesures de justice réparatrice pour les personnes touchées et leurs descendants. La mauvaise gestion des déchets nucléaires générés par ces essais présente aussi un danger résiduel supplémentaire.

50. **M^{me} Homai** (Commune de Takaroa) prend note du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, qui souligne que les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère ont entraîné des rejets incontrôlés de matières radioactives dans l'environnement, provoquant la dose collective la plus importante à ce jour provenant de sources de rayonnement d'origine humaine. L'Assemblée générale a pris acte des deux rapports du Secrétaire général sur les retombées environnementales, écologiques, sanitaires et autres pratiqués pendant 30 ans en Polynésie française ([A/69/189](#) et [A/72/74](#)) et a demandé des mises à jour régulières sur les

répercussions de ces essais. Les pétitionnaires ont exprimé leurs vives inquiétudes quant à l'inadéquation de ces rapports, qui ont consisté à demander des informations à des États Membres et à certains organismes des Nations Unies qui n'avaient pas connaissance de la question. Par exemple, dans sa réponse, l'Agence internationale de l'énergie atomique cite un rapport vieux de plusieurs décennies dans lequel il est conclu à tort que les répercussions sur la santé de la population sont négligeables, une conclusion qui a été démentie par des études scientifiques indépendantes et les aveux des autorités nucléaires françaises. En effet, des informations récemment déclassifiées et des analyses indépendantes ont révélé que les essais avaient eu des conséquences bien plus importantes pour la santé de la population que ce que laissent transparaître les rapports établis par l'ONU.

51. **M. Jordan** (Association de football Otemanu, Bora Bora) indique qu'un rapport scientifique indépendant sur les essais nucléaires français, publié en 2014, contient une analyse complète des conséquences de ces essais sur la santé humaine. Le Secrétaire général devrait élaborer un rapport analogue sur le fond de la question. Le monde doit être informé des conséquences génétiques, environnementales et sociales des crimes perpétrés contre le peuple de Ma'ohi Nui, en particulier l'essai nucléaire Centaur du 17 juillet 1974. La France a le devoir de réparer les dommages causés par ses crimes et de restaurer les droits de propriété et la souveraineté du peuple de Ma'ohi Nui. L'orateur se réjouit que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique aient adopté en 2019 un communiqué reconnaissant qu'il importe de s'emparer dans la question de l'héritage en matière d'essais nucléaires dans le Pacifique, appelant à la mise en œuvre des dispositions du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et approuvant la nécessité de charger un organisme compétent d'entreprendre une évaluation scientifique complète, indépendante et objective de la question de la contamination dans le Pacifique.

52. **M. Terou** (Commune d'Uturoa) estime que les populations qui continuent de payer le prix des essais nucléaires réalisés il y a plusieurs décennies doivent être indemnisées équitablement, conformément aux articles 6 et 7 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. De nombreuses organisations du monde entier ont exprimé leur solidarité dans le cadre des efforts déployés par Ma'ohi Nui pour lutter contre l'héritage nucléaire. Il remercie notamment la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires de son message de soutien à un événement organisé le 17 juillet 2021 pour marquer l'anniversaire de l'essai nucléaire Centaur. Le Mouvement des pays

non alignés reconnaît que les États qui ont procédé à des essais nucléaires sont responsables de leurs effets néfastes, y compris dans les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes. La Quatrième Commission devrait travailler en étroite collaboration avec la Première Commission, qui traite des questions relatives aux essais nucléaires et à la juste compensation. Il est ironique de constater que seuls les auteurs des essais nucléaires peuvent fournir à la Première Commission des informations sur les effets de ces essais ; le territoire ne peut pas le faire en raison de son statut colonial.

53. **M. Salmon** (Commune de Paea) déclare que l'éducation est l'arme la plus puissante du colonisateur. En 2005, l'Assemblée nationale a adopté une loi qui, entre autres, oblige les écoles à enseigner aux élèves le « rôle positif » de la présence française à l'étranger, un énoncé qui a heureusement été supprimé par la suite. À Ma'ohi Nui, la France a mis en place un système éducatif inadapté à la population autochtone, ce qui se traduit par un taux d'échec scolaire élevé. La maîtrise du français continue d'être exigée et le nombre d'écoles bilingues est réduit à sa portion congrue. Le contenu de l'enseignement dispensé aux enfants de Ma'ohi Nui continue d'être décidé à 20 000 kilomètres du territoire, à Paris. Il est légitime de se demander si cette manière de faire reflète un désir de réprimer la langue, les valeurs et la culture de Ma'ohi Nui. Lui-même ancien enseignant, l'orateur rêve d'un système éducatif mieux adapté aux besoins de son peuple.

54. **M. Cowan** (Roberto Gym) se félicite du fait que l'Assemblée générale ait reconnu progressivement les droits inaliénables du peuple de Ma'ohi Nui à la propriété, au contrôle et à l'utilisation de ses ressources naturelles, y compris les ressources marines et les minéraux sous-marins. Dans plusieurs résolutions, dont celle adoptée chaque année sur la mise en œuvre de la Déclaration, il a été instamment demandé au Gouvernement français d'assurer cette souveraineté permanente. Les décisions de la Cour internationale de Justice sur la question ont également confirmé que les populations des territoires non autonomes étaient les propriétaires légitimes de leurs ressources naturelles. L'absence délibérée des représentants de la France aux séances tenues par le Comité spécial sur la question de la Polynésie française ne permet pas d'évaluer le respect par le pays des dispositions du droit international, qui confirment sans ambiguïté possible que les ressources susmentionnées appartiennent au peuple de Ma'ohi Nui.

55. **M. Tapati** (Commission de l'agriculture de l'Assemblée de la Polynésie française) fait observer que Te Henua 'Enana (archipel des îles Marquises) continue de subir la persistance des liens coloniaux. Les maires des six communes de Te Henua 'Enana sont opposés au

processus de décolonisation mené par le parti indépendantiste au pouvoir, Tavini Huiraatira, et cherchent plutôt à obtenir une « départementalisation » déguisée et la séparation de Te Henua 'Enana du reste de Ma'ohi Nui, comme dans le cas de Mayotte. Cette intention, guidée par la France, relève d'une folie et d'un aveuglement politiques. Les trois quarts de la population de Te Henua 'Enana ont été déplacés à Tahiti et ailleurs, la Puissance administrante et ses alliés politiques n'ayant pas assuré le développement de Te Henua 'Enana depuis la fin des essais nucléaires en 1994. En 1966, alors âgé de six ans, l'orateur a lui-même été victime d'un crime contre l'humanité flagrant, lorsque les retombées des essais nucléaires ont atteint Te Henua 'Enana. L'indépendance de l'ensemble de Ma'ohi Nui est la seule option de décolonisation qui puisse permettre à Te Henua 'Enana de retrouver enfin son identité.

56. **M^{me} Kohumoetini** (Commune de Ua-Pou) dénonce la subtile tentative néocolonialiste de l'État français de démanteler Ma'ohi Nui et de s'emparer de Te Henua 'Enana, qui se situe à un carrefour stratégique et dispose de ressources souterraines et sous-marines considérables. L'oratrice défend un processus de décolonisation inclusif qui respecte l'indivisibilité et l'unité de Ma'ohi Nui. L'État français tente secrètement d'étendre son influence en manipulant les maires de Te Henua 'Enana afin de véhiculer une vision politique obsolète qui sert les intérêts de la France. Sa volonté de diviser le peuple de Ma'ohi Nui afin de mieux régner sur la zone économique exclusive rappelle les agissements de l'État français vis-à-vis des Comores, lorsque Mayotte avait été poussée à la départementalisation. L'oratrice ne souhaite pas qu'il arrive la même chose à Te Henua 'Enana. Ma'ohi Nui est indivisible, et il appartient aux habitants du territoire seuls de décider de leur propre avenir.

57. **M^{me} Maamaatuaiahutapu** (Commission du contrôle budgétaire et fiscal de l'Assemblée de la Polynésie française) rappelle que le Président Macron a déclaré, lors de sa visite en Polynésie française en 2021, que la France était une puissance indopacifique. La région Indopacifique est en effet un élément essentiel de la politique étrangère et de la politique de sécurité de la France. La présence géographique de la France dans la région est importante, La Réunion, Mayotte, les îles Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française représentant à elles seules quelque cinq millions de kilomètres carrés de la zone économique exclusive de la France. Cette présence confère à la France une position stratégique de premier plan sur l'échiquier politique international face à la Chine et aux États-Unis d'Amérique, bien qu'elle refuse de se ranger

du côté d'un État ou de l'autre. Si la France prétend vouloir la stabilité et la coopération, son véritable objectif est de maintenir sa présence dans la région. Le Président Macron a déclaré que la Polynésie française avait un rôle essentiel à jouer dans sa stratégie indopacifique, mais qu'il était temps que le peuple de Ma'ohi Nui décide de son propre avenir. Ma'ohi Nui n'a rien à apprendre d'un État qui s'est servi de la colonisation pour exercer un contrôle sur des territoires étrangers, une colonisation dont l'héritage continue de peser sur la politique, la culture, l'économie et les relations internationales de ces derniers. La France devrait aider les habitants de la Polynésie française à régler leurs problèmes avant d'essayer de s'affirmer dans la région Indopacifique en tant que puissance pacificatrice.

58. **M. Flores** (Commune de Raivavae, Australes) affirme que la réforme et la modernisation coloniales, en tentant de justifier le colonialisme, ne constituent pas une décolonisation. L'absence de mise en œuvre des actes prescrits par l'Assemblée générale peut avoir pour effet de reléguer le débat à un échange d'opinions divergentes entre ceux qui reconnaissent la véritable nature du colonialisme contemporain et ceux qui s'en accommodent. Or il ne s'agit pas d'une question d'opinions, il s'agit plutôt de donner aux États Membres l'occasion d'examiner l'étendue d'une véritable autonomie dans les territoires. La réinscription de Ma'ohi Nui sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU en 2013 a été un moment historique, et l'on s'attendait à ce que l'ONU tienne sa promesse. Le peuple de Ma'ohi Nui demeure optimiste sur le fait que le mandat de décolonisation sera mis en œuvre grâce à l'énergie renouvelée et à la volonté politique de faire progresser le territoire vers la pleine mesure de l'autonomie avec l'égalité des droits et la justice.

59. **M. Chong** (Kea Consulting) demande au Rapporteur spécial sur les substances toxiques et les droits de l'homme d'enquêter sur les effets des déchets nucléaires issus des 30 années d'essais français. Dans le rapport national de la France à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 ([NPT/CONF.2020/42/Rev.1](#)), il est fait référence au démantèlement complet et irréversible du Centre d'expérimentation du Pacifique en 1998 et à ce qui a été décrit comme des opérations d'assainissement menées pour éliminer tout risque radiologique, ainsi qu'à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui a conclu à l'absence de risques sanitaires. L'absence dans le rapport de référence aux conséquences sanitaires du programme nucléaire français et aux efforts d'indemnisation des victimes est flagrante. L'AIEA et le Comité scientifique

des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants devraient collaborer afin d'apporter des contributions substantielles à un nouveau rapport plus approfondi du Secrétaire général sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie française. Une évaluation neutre de ces effets par les organismes compétents des Nations Unies est essentielle, compte tenu de la rétention historique d'informations par la Puissance administrante. Selon des documents du Ministère français de la défense récemment déclassifiés, la population a été exposée à des niveaux de radiation 500 fois supérieurs aux niveaux maximums acceptés.

60. **M^{me} Vaianui** (Association Vaihau) déclare que la politique française est guidée par les intérêts géostratégiques et géoéconomiques du pays. Grâce à ses possessions coloniales, la France cherche à s'assurer un accès à long terme aux ressources stratégiques qui appartiennent aux peuples des territoires non autonomes. La France dispose de la deuxième zone économique exclusive au monde, couvrant 11 millions de kilomètres carrés, dont 5 millions de kilomètres carrés à Ma'ohi Nui, territoire revendiqué par la France en violation du droit international. Sans ces territoires, la zone économique exclusive française ne se placerait qu'au quarante-cinquième rang mondial. Le contrôle français de la zone économique exclusive de Ma'ohi Nui conduit à l'exploitation et à la dégradation de ses ressources marines, la France en récupérant les bénéfices. Pourtant, ces ressources naturelles sont essentielles pour le développement futur de Ma'ohi Nui. Le fait que la France les considère ou non comme stratégiques est sans incidence sur ce que dispose le droit international. L'Assemblée générale a déclaré que toute Puissance administrante qui prive les peuples coloniaux de leurs droits légitimes sur les ressources naturelles de leurs territoires viole les obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies. Elle a également réaffirmé le droit inaliénable du peuple de la Polynésie française à la propriété, au contrôle et à l'utilisation de ses ressources naturelles, y compris les ressources marines et les minéraux sous-marins.

61. **M^{me} Tokoragi** (Baku Initiative Group) rappelle que le Baku Initiative Group a été créé par le Mouvement des pays non alignés, qui a longtemps soutenu Ma'ohi Nui dans sa lutte visant à se libérer de la tutelle coloniale de la France. En 2013, après des décennies d'activisme pacifique, Ma'ohi Nui a été réinscrit sur la liste des territoires non autonomes, un fait que la Puissance administrante n'a pas encore admis. Le Gouvernement français devrait reconnaître la pleine souveraineté de Ma'ohi Nui sur toutes ses ressources naturelles, y compris les ressources marines

de la zone économique exclusive. La France n'a toujours pas entamé de processus véritable et sincère de réparation matérielle, environnementale, sanitaire et sociale pour les dommages causés par ses essais nucléaires. La colonisation constitue bien un crime contre l'humanité, comme l'a souligné le président Macron, et le peuple de Ma'ohi Nui serait enclin à la pardonner si la Puissance administrante commençait à verser des réparations et s'engageait officiellement à céder le contrôle sur les ressources des fonds marins de Ma'ohi Nui.

62. **M^{me} Kohumoetini** (Commune de Faa'a) explique que le peuple de Ma'ohi Nui dépend fortement de l'océan Pacifique pour son alimentation et ses autres ressources et qu'il est déterminé à le préserver pour les générations futures. La vaste zone économique exclusive est riche en ressources écologiques et minérales qui ont une valeur commerciale, scientifique et environnementale importante. La Polynésie française et la Puissance administrante ont tenté de collaborer dans leurs domaines d'expertise respectifs afin de protéger l'océan Pacifique, mais cette coopération n'a pas abouti. La France doit d'abord reconnaître les droits inaliénables du peuple de Ma'ohi Nui à la propriété, au contrôle et à l'utilisation de ses ressources naturelles, y compris les ressources marines et les minéraux sous-marins, conformément aux engagements internationaux qui sont les siens et à la résolution 77/139 de l'Assemblée générale.

63. **M. Tuheiaiva** (Bureau du Président de l'Assemblée de la Polynésie française) déclare qu'en dépit des demandes répétées tendant à ce que soit élaboré un programme de travail, il n'en est toujours pas fait mention dans les résolutions sur la question. La décision d'élaborer un tel programme ne doit pas être laissée à la Puissance administrante, qui est directement intéressée. Le programme proposé, qui a déjà été présenté au Comité spécial, sera divisé en cinq étapes : une autoévaluation du statut politique actuel ; un programme d'éducation du public ; une mission de visite officielle du Comité spécial ; l'acte d'autodétermination, sous la supervision de l'ONU ; la mise en œuvre de l'option de statut politique choisie par le peuple, assortie d'un calendrier pour le transfert de responsabilités. Le programme prévoit également l'élaboration d'un plan ciblé de coopération technique de l'ONU qui vise à soutenir le renforcement des capacités dans le nouvel État. S'il est appréciable que le représentant de la Puissance administrante ait pris la parole à la présente séance et ait appelé au dialogue, il est regrettable qu'il ait également renouvelé la demande de retrait de la Polynésie française de la liste des territoires non autonomes.

Question de Guam

64. **M. Won Pat-Borja** (Commission de la décolonisation, Gouvernement de Guam), s'exprimant au nom de la Gouverneure de Guam, Lourdes Leon Guerrero, déclare que le Gouvernement de Guam est déterminé à parvenir à la pleine autonomie via l'une des trois options de statut politique internationalement reconnues. Toutefois, la Puissance administrante affirme que la décolonisation doit être entreprise dans les limites de son cadre juridique national, qui n'est pas conçu pour traiter du statut colonial de Guam. L'autorité unilatérale exercée par la Puissance administrante sur Guam perpétue le déficit de démocratie inhérent à ce statut.

65. La colonisation constitue un obstacle majeur à la réalisation du développement durable, comme l'admet l'Assemblée générale. L'intensification de l'activité militaire, notamment le transfert des marines américains d'Okinawa, aurait des conséquences environnementales, culturelles, sociales et économiques pour Guam. Il n'est pas certain que les infrastructures de Guam puissent supporter un développement de l'activité militaire et une augmentation de la population. Le plus inquiétant, cependant, est l'absence de pouvoir d'action et de représentation réelle de Guam dans la prise de décisions relatives à l'utilisation du territoire pour des activités militaires. Dans le cadre de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, Guam s'efforce de développer ses capacités diplomatiques et demande instamment aux États-Unis et aux autres États Membres de mettre en place une formation à la diplomatie pour les territoires non autonomes.

66. Guam est au centre des tensions régionales, et sa population porte le fardeau le plus immédiat et le plus lourd du conflit. Les autorités américaines ont commencé à réfléchir à des sites guamiens où installer un système de défense antimissile, mais la sécurité du territoire va au-delà des considérations militaires ou des questions de défense et englobe la résilience des infrastructures, l'atténuation des effets des changements climatiques ainsi que la paix et la prospérité régionales. Les avantages pour une région Micronésie et Pacifique unifiée pourraient être très positifs. Guam doit être habilitée, par l'obtention d'une pleine autonomie et d'une souveraineté totale, à participer aux instances régionales et internationales aux côtés des autres nations insulaires du Pacifique et des États-Unis, l'objectif étant de repositionner le territoire en tant que centre de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. L'orateur espère que la récente déclaration du Secrétaire d'État américain réaffirmant le soutien du Gouvernement aux territoires dans leur droit à l'autodétermination

renforcera la collaboration entre le Gouvernement de Guam et la Puissance administrante et rapprochera Guam de la réalisation de ses aspirations politiques.

67. L'orateur a le plaisir d'annoncer que le Gouvernement américain a également confirmé qu'il soutenait l'organisation d'une mission de visite à Guam, sous réserve de la disponibilité de ressources pour ce faire. La Commission de la décolonisation a accompli d'importants progrès dans ses travaux de préparation de cette mission, notamment en publiant une étude sur l'autodétermination, qui est disponible sur son site Web. L'orateur appelle la Commission à continuer de soutenir le processus et à mettre en œuvre les mécanismes utiles en lien avec la mission, y compris des consultations formelles entre Guam, la Commission et la Puissance administrante.

Question de la Nouvelle-Calédonie

68. **M. Forrest** (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) dit qu'à travers la sortie de l'Accord de Nouméa, qui prévoyait un processus moderne et innovant d'émancipation et de décolonisation, la Nouvelle-Calédonie s'apprête à entrer dans une phase critique. L'ONU a appuyé ce processus grâce à des missions de visite et des missions d'observation électorale, afin d'aider les parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie salut le travail accompli par le Comité spécial et l'implication de la Puissance administrante.

69. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est engagé à promouvoir une société plus juste et plus résiliente, à protéger les droits des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables, et à lutter contre les inégalités, notamment en encourageant la participation active de la société civile et des populations locales afin de garantir que la prise de décisions tienne compte de leurs besoins et de leurs aspirations. Néanmoins, la Nouvelle-Calédonie se heurte à des difficultés, notamment le relèvement après la pandémie de COVID-19, les problèmes socioéconomiques, la crise climatique et les difficultés de la chaîne d'approvisionnement, et devra établir des partenariats afin d'assurer la prospérité de sa population. C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté des politiques et plans sur une variété de questions, y compris la gestion de l'eau, l'économie numérique, le soutien à la jeunesse, les exportations et l'adaptation aux changements climatiques. Afin de mobiliser des ressources et de financer ses priorités de développement, le Gouvernement procède à des réformes fiscales, au renforcement de la gouvernance et

à la révision des lois et politiques territoriales sur l'exploitation des ressources naturelles.

70. Le Gouvernement est également attaché à la protection et à l'utilisation durable de l'océan, qui constitue la principale source d'avantages économiques pour les populations futures. Au niveau régional, la Nouvelle-Calédonie a continué de travailler avec le Forum des îles du Pacifique en vue de l'adoption d'une déclaration sur le statut de la protection des personnes face à l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques. La Nouvelle-Calédonie a soutenu la résolution [77/276](#), dont le Gouvernement de Vanuatu est le fer de lance, sur la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques.

71. Les discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ont débuté en mars 2023 entre les parties signataires de l'Accord de Nouméa. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie doit y tenir son rôle fondamental afin de s'assurer que le processus se déroule dans la sérénité et dans le respect de la volonté de la population.

72. **M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) déclare que sa délégation se félicite de la participation des représentants de la Puissance administrante et des territoires non autonomes à la présente séance. Malheureusement, le fléau du colonialisme persiste dans les 17 territoires non autonomes, dont la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Guam.

73. La délégation papouane-néo-guinéenne félicite Robert Xowie, maire de l'île de Lifou en Nouvelle-Calédonie et premier homme politique indépendantiste à siéger au Sénat français, pour son élection historique. La fin de l'Accord de Nouméa marque le début d'une phase décisive pour la Nouvelle-Calédonie, qui se trouve à une croisée des chemins depuis le troisième référendum d'autodétermination, organisé pendant la pandémie de COVID-19 en décembre 2021. Il importe de mettre en place une coopération et un dialogue constructifs entre la population du territoire, la Puissance administrante et, s'il y a lieu, l'ONU, afin de trouver une solution amiable et durable sur le plan politique. En fin de compte, c'est au peuple de Nouvelle-Calédonie qu'il appartient de déterminer son destin. Au niveau sous-régional, la délégation de l'orateur continuera de travailler avec les États membres du Groupe Fer de lance mélanésien sur la question de la Nouvelle-Calédonie et de dialoguer avec les pétitionnaires.

74. **M. Forrest** (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) répond que le Gouvernement néo-

calédonien est prêt à travailler avec toutes les parties prenantes, y compris l'ONU et le Groupe Fer de lance mélanésien, afin de sortir par le haut de l'Accord de Nouméa. La Nouvelle-Calédonie a bénéficié de missions de visite et de missions d'observation électorale, mais d'autres mécanismes de coopération sont prévus dans la résolution [75/123](#) de l'Assemblée générale sur la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

75. **M^{me} Falao** (parti politique L'Éveil océanien) indique que le projet appelé à succéder à l'Accord de Nouméa, le pacte de Nouméa, a été proposé par le Gouvernement français en l'absence de propositions de la part des responsables politiques calédoniens. Ce document n'est en réalité qu'un avenant à l'Accord de Nouméa qui se traduira par un avenir incertain. Les mouvements indépendantistes et non indépendantistes ne disparaîtront jamais, car aucune des deux parties n'acceptera jamais le résultat d'un référendum. Pour remédier à cette situation, chaque partie doit faire un pas vers l'autre, à la manière du leader loyaliste Jacques Lafleur et du leader séparatiste Jean-Marie Tjibaou. Pour le parti de l'oratrice, L'Éveil océanien, la solution la plus réaliste et la plus acceptable est l'établissement d'un partenariat programmé entre la France et la Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2053. Ce partenariat doit permettre de concilier les antagonismes en parvenant à un statut précolonial pour les indépendantistes et en assurant de nouvelles relations avec la France pour les non-indépendantistes. L'objectif est de créer un État calédonien partageant la souveraineté avec la France. Ce projet politique à horizon lointain serait une rampe de lancement qui n'aurait plus comme carburants fossiles le « oui » et le « non » et qui permettrait ainsi d'entreprendre les réformes nécessaires pour relever le pays et de redéfinir ses liens et sa souveraineté avec la France.

La séance est levée à 18 h 20.